Question 1 :

Bonjour, concernant la Mission de réalisation de raccordements terminaux: pouvez-vous nous communiquer la volumétrie prévisionnelle des raccordements terminaux totale et par départements, s'il vous plait?

Réponse : Le DQE étant masqué pour l'analyse des offres, nous ne communiquerons pas de quantités pour les prestations objets du marché. Néanmoins, les raccordements ne sont pas du tout l'objet principal du marché et en conséquence, leur nombre devrait être relativement réduit

Question 2 :

Merci de bien vouloir détailler exhaustivement les prestations attendues dans les forfaits « Raccordement unitaire (type GP) à la demande de NATHD » articles 4340 à 4400 : travaux d'infrastructure d'adduction, travaux de tirage et raccordement, …

Sachant que le CCTP indique en page 4 : « Au niveau de l'optique, les soudures des câble posés dans le cadre de ce marché au réseau en exploitation ne font pas partie de ce marché »

Réponse : Comme indiqué dans le CCTP « le titulaire pourra être amené à créer de nouveaux linéaires optiques, en assurer les soudures intermédiaires, la bonne continuité optique via des mesures et les livraisons en exploitation ». Nous considérons ainsi que les prestations de raccordement comprennent bien les soudures optiques. Une modification du CCTP va être effectuée pour le préciser.

Question 3 :

Forfaits « Raccordement unitaire (type GP) à la demande de NATHD » articles 4340 à 4400 : merci d'indiquer si la planification de ces interventions est imposée (par NATHD, ou par le client final) ou sera à la main du titulaire du marché ?

Réponse : La planification sera traitée tel un raccordement classique sous le pilotage du titulaire de marché. Celui-ci devra ainsi prendre contact avec le client final. Néanmoins, les raccordements ne sont pas du tout l'objet principal du marché et en conséquence, leur nombre devrait être relativement réduit.

Question 4 :

Merci de bien vouloir fournir les volumes prévus par types d'opérations par département.

	Volume d'opérations par Département :						
Prestations	16	24	19	23	87	40	47
Mission d'extension du réseau en exploitation - Collecte entre les RIP départementaux							

- Augmentation capacitaire du réseau : collecte, transport, PM, SRO, PBO							
Mission d'effacement d'ouvrages du réseau, coordonnés ou non							
Mission de dévoiement d'ouvrages du réseau, coordonnés ou non							
Mission de création de génie civil en remplacement de parties d'infrastructures non réutilisables							
Mission de réalisation ou de réparation d'**infrastructure** souterraine ou aérienne dans le cadre de l'adduction pour un raccordement terminal							
Mission de réalisation de **raccordements** terminaux (type GP)							
Audit pré-câblage							

Réponse : Le DQE étant masqué pour l'analyse des offres, nous ne communiquerons pas de quantités pour les prestations objets du marché.

Question 5 :

Articles 100 à 160 Adductions neuves (Infra d'accueil)
Merci de bien vouloir préciser où s'arrête la limite de prestation :

- Soit à la limite du droit de terrain sur la voie publique
- Soit à la limite entre la voie publique et la propriété privée
- Soit ailleurs (jusqu'au bâtiment, autre,)

De plus merci de préciser si ces articles comprennent aussi les travaux de câblage ou seulement l'infra et dans quelles limites ? Sachant que le CCTP indique en page 4 : « Au niveau de l'optique, les soudures des câble posés dans le cadre de ce marché au réseau en exploitation ne font pas partie de ce marché »

Réponse : Le prestation concerne bien uniquement la partie infra et se fera du point d'accès au réseau le plus proche (appui ou chambre) jusqu'à la limite de propriété (regard, remontée aéro-sout..).

Question 6 :

Afin de bien cerner votre besoin, pouvez-vous préciser dans quelles situations NATHD, pourrait être amené à réaliser les raccordements Grand Public à la place des opérateurs commerciaux ?

Réponse : Dans certaines situations, notamment d'échec de raccordement constant ou selon les décisions des actionnaires de NATHD (campagnes de raccordements de service public), des raccordements seront à effectuer pour le prestataire.

Question 7 :

Dans le cadre d'un raccordement GP, le CCTP (p4) indique que les soudures des câble posés dans le cadre de ce marché au réseau en exploitation ne font pas partie de ce marché » : qui réalisera les soudures au niveau du PBO/BPE de raccordement ?

Réponse : Se reporter à la réponse de la question n°2.